



L'essentiel



du jeudi 12 mai 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

PROJET DE LOI TRAVAIL - 49.3 – MOTION DE CENSURE

L'Assemblée nationale n'a pas voté ce jeudi la motion de censure déposée par l'opposition contre le gouvernement. Le projet de loi travail est donc adopté en première lecture, selon la procédure prévue par l'article 49.3 de la Constitution. Le texte sera devant le Sénat à partir du 13 juin.

Sur ce texte il faut sortir des postures et des caricatures. C'est une loi de progrès social, et indispensable à notre pays : il lève les obstacles à l'embauche, il casse la dualité du marché du travail en particulier dans les TPE/PME, il mise sur le dialogue social en entreprise tout en donnant des garanties, et il donne plus de droits aux salariés. L'alliance des conservatismes qui s'est exprimée dans cette motion de censure serait venue bloquer la confiance faite aux acteurs du terrain, la visibilité donnée aux entrepreneurs, la sécurisation des parcours professionnels, les réponses à l'inquiétude de la jeunesse.

Ce texte s'inscrit pleinement dans les avancées sociales engagées depuis 2012 par ce gouvernement : la prime d'activité, la refondation de l'école, la généralisation du tiers payant, l'engagement sur la voie de la transition énergétique, la protection des Français, ...

Cette démarche a permis une clarification : entre ceux qui s'arc-boutent sur le passé, et ceux qui préparent l'avenir, qui assument l'exercice du pouvoir et exprime la social-démocratie française ; entre ceux qui par le modèle social souhaité et par l'attitude ou les mots employés, encourage l'extrême droite, et souffle plus encore sur les braises des populismes, car aujourd'hui, ce que propose l'opposition, c'est davantage de tensions et de violences.

L'Assemblée nationale n'a pas voté jeudi la motion de censure déposée par l'opposition contre le gouvernement. La motion a recueilli 246 voix, en dessous des 288 voix, majorité absolue actuelle des députés. Le projet de loi travail est donc adopté en première lecture, selon la procédure prévue par l'article 49.3 de la Constitution. Le texte sera devant le Sénat à partir du 13 juin.

Sur ce texte il faut sortir « des postures et des caricatures ». C'est « une loi de progrès social, et indispensable à notre pays » (PM, 12/05/16) :

- **Celui-ci cherche avant tout à « faire entrer sur le marché du travail ceux qui en sont exclus ; ceux qui cherchent un emploi et essuient refus après refus, ou replongent dans le chômage après un CDD de quelques jours ou quelques mois ».**
- **« Ce projet de loi, c'est aussi la confiance faite au dialogue social, en droite ligne de la loi sur le dialogue social et l'emploi, de la loi sur la formation professionnelle, de la loi sur la sécurisation de l'emploi. En droite ligne, aussi, des lois Aubry et des lois Auroux ». Il fait ainsi « confiance à la décentralisation du dialogue social, confiance aux partenaires sociaux dans les entreprises pour décider de ce qui les concerne »**
- **« Ce texte n'inverse pas la hiérarchie des normes, il ne remet pas en cause le principe de faveur. Il donne plus d'espace au dialogue social de proximité, mais il préserve aussi les grandes garanties posées par la loi : salaire minimum, durée légale du travail, majoration des heures supplémentaires, repos quotidien... »**
- **« Cette décentralisation du dialogue social s'accompagne de garanties »** : principe majoritaire de l'accord consacré, élargissement du mandatement dans les TPE et PME, réduction de nombre de branches et renforcement de leur rôle d'évaluation.
- **« Le projet de loi travail, c'est aussi de grandes avancées pour tous les salariés », notamment à travers la « grande révolution qu'est le compte personnel d'activité. Il fait que tous les droits (pénibilité, formation, ...) suivront tout au long de la carrière ». Il renforce également le droit à la formation ou le droit à la déconnexion.**

Il faut le dire et rétablir la vérité. La motion de censure serait venue bloquer : « la confiance faite aux acteurs de terrain, aux chefs d'entreprise, aux salariés, pour redonner de la compétitivité à nos TPE et PME » ; « la visibilité donnée aux entrepreneurs dans la décision de se développer et d'embaucher » ; la réponse « à l'inquiétude de nos

jeunes, ceux qui enchaînent les missions, sont ballotés de petits boulots en petits boulots » ; l'accompagnement « des carrières moins linéaires, exigeant des salariés plus autonomes, mieux formés, plus libres de réaliser leurs projets » ; l'anticipation de « l'évolution du travail, l'essor du numérique, les nouvelles formes d'emploi et d'activité » ; ...

Ce texte s'inscrit pleinement dans les avancées sociales engagées depuis 2012 par ce gouvernement. Ainsi, « renverser le gouvernement » sur ce texte, c'est « faire tomber cette majorité » qui a (PM, 12/05/16) :

- **« Créé la prime d'activité »**, qui bénéficie d'ores et déjà à plus de 2,3 millions de foyers et plus de 400 000 jeunes (plus de 100 € par mois pour un célibataire au SMIC), pour ainsi revaloriser le travail.
- **« Augmenté le RSA »** de 10 % en 5 ans pour renforcer la solidarité
- **« Engagé la refondation de l'école »**, en faisant du budget de l'Education le 1^{er} budget de l'Etat, en créant 60 000 postes, en réformant l'éducation prioritaire, en permettant le retour de la formation initiale, en valorisant davantage les carrières, en luttant contre le décrochage, etc.
- **« Généralisé le tiers payant »**, qui sera un droit pour tous les Français d'ici la fin 2017, pour améliorer notre modèle social.
- **« Engagé le pays sur la voie de la transition énergétique »**, avec une loi ambitieuse adoptée et un Accord sur le Climat à Paris historique.
- **Œuvré « pour l'égalité entre les femmes et les hommes »**, à travers également une loi donne un cadre. Les résultats sont là : la France est passée du 45^{ème} au 15^{ème} rang mondial entre matière d'inégalités femmes-hommes (parité au gouvernement, 16 000 conseillères municipales en plus, passage de 13 % à 50% de femmes dans les conseils départementaux, renforcement des sanctions aux législatives, ...).
- **« Jamais fait autant pour protéger les Français »**, en créant 9 000 postes de forces de l'ordre et 6 000 dans la justice en 5 ans, en révisant à la hausse la loi de programmation militaire, en votant plusieurs lois renforçant la lutte contre le terrorisme.

« Cette démarche aventureuse a [permis] une clarification » (PM, 12/05/16) :

- **« Entre ceux qui s'arc-boutent sur le passé, et ceux qui préparent l'avenir, entre ceux qui assument l'exercice du pouvoir et ceux qui se contentent d'être dans la proclamation »**. Cette tentative « est grave » mais « elle a échoué ». C'est « une impasse ». « Nous ne la laisserons pas détruire la gauche de gouvernement, la social-démocratie française ».
- **Entre ceux qui par le modèle social souhaité et « par l'attitude ou les mots employés, encourage l'extrême droite, et souffle plus encore sur les braises des populismes »**.
 - **« Ce dont notre pays a besoin » ce n'est pas « la suppression de l'ISF, alors qu'il y a une telle nécessité de solidarité envers les plus fragiles » et « parler que d'assistanat »** ; ce n'est pas « couper aussi violemment dans les dépenses publiques » sans mettre en péril « les forces de l'ordre, la Justice, l'Education, la Santé » et « les collectivités locales » ; ce n'est pas repousser « la retraite à 65 ans [...] y compris pour celles et ceux qui ont commencé à travailler jeunes » et supprimer en parallèle « le compte pénibilité qui donne des droits à ceux qui travaillent à la chaîne, qui vont les 3X8 [et] s'échinent toute la journée à porter des charges lourdes » ; ce n'est pas légiférer « par ordonnances sur des sujets majeurs » comme le préconisent plusieurs candidats des Républicains qui prônent pourtant de « respecter les droits du Parlement ».
 - **La gauche au pouvoir n'imagine pas non plus « faire passer 15 lois essentielles en l'espace d'une journée [au détriment du] débat public [des] corps intermédiaires [sans] permettre à l'opposition de jouer son rôle »**.
 - **Ce que propose « l'opposition, c'est davantage de tensions et de violences**. Et agir ainsi, c'est être irresponsable » (PM, 12/05/16).

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84
L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.